



## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Département de Meurthe-et-Moselle
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Référence :</b>	A24070063
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le jeudi 23 janvier 2025 à 11:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le mercredi 23 avril 2025 à 16:00:00
<b>Titre :</b>	Prestations d'assistance et diverses études liées à la réalisation de projets de construction, restructuration, maintenance et exploitation du patrimoine bâti et non bâti du Département

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 09/04/2025 à 15:50:38 ] Bonjour,  
Nous avons noté que le montant des travaux sera :  
- Dans CCTP du lot N°08 page 4 : compris entre 10 000 € HT et 1,1 M € HT  
- Dans le RC page 4/16, le seuil maximum du lot N° 08 est de 1,5 M € HT  
Merci de nous indiquer s'il existe ou non une contradiction entre ces 2 montants.

[ 11/04/2025 14:25:05 ] Madame, Monsieur,

*Le CCTP du lot 8 mentionne que le cadre d'intervention de l'accord-cadre concernera uniquement des opérations dont le coût travaux sera compris entre 10 000 € HT et 1 100 000€ HT.*

*Le RC fixe le montant maximum pour lequel le lot 08 « Maitrise d'œuvre pour travaux maintenance multi thèmes (réparations, aménagements, désamiantage, accessibilité, restructuration, confort d'été...) hors équipements CVC » sera conclu, le montant de l'ensemble des marchés subséquents attribués sur 4 ans ne pourra pas dépasser le maximum de 1 500 000€ HT.*

*Il n'y a donc pas de contradiction entre les deux montants.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.*

*Bien cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*

## Questions / Réponses

[ 31/03/2025 à 17:43:56 ] Bonjour,

Pourriez vous préciser pour les lots 1 et 7 si le temps passé (en h) proposé est modifiable ou la demande est seulement de mettre un prix unitaire/taux horaire?

Merci pour votre retour

---

[ 07/04/2025 16:07:58 ] Madame, Monsieur,

*Le temps passé (en h) proposé n'est pas modifiable. Il est nécessaire de mettre un prix unitaire/taux horaire.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.*

*Bien cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*

[ 31/03/2025 à 09:56:35 ] Bonjour,

Concernant le lot 14 :

On retrouve bien les prix du BPU dans l'onglet ER, mais pas dans la simulation de prix.

Les prix de la simulation de prix doivent-ils reprendre les montants de l'onglet prix BPU ?

Les prix de la simulation de prix seront-ils contractuels ou pourront-ils être revus pour chaque projet en fonction du type de diagnostic à réaliser?

En vous remerciant,

Cordialement,

---

[ 14/04/2025 16:20:03 ] Madame, Monsieur,

*La simulation de prix est différente de l'échantillon représentatif.*

*Ses prix peuvent être différents de ceux du BPU.*

*Il s'agit d'une étude de cas pour évaluer le montant d'un potentiel marché subséquent.*

*Les prix de la simulation ne seront pas contractuels.*

*Les montants des marchés subséquents seront revus à chaque projet, selon les besoins.*

*Les prix doivent rester cohérents.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.*

*Bien cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*

## Questions / Réponses

[ 20/03/2025 à 16:43:12 ] Bonjour,

Concernant le LOT08,

« Il est indiqué dans la note méthodologique au chapitre 1 - Perception des enjeux principaux liés aux opérations »

que les candidats devront développer leur compréhension et leur perception (...), tel que décrit dans les chapitres 3.2 et 3.3 du CCTP"

Ces 2 derniers chapitres ne figurant pas dans le CCTP, merci de nous indiquer quel est le chapitre concerné".

Cordialement

---

[ 25/03/2025 10:53:14 ] Madame, Monsieur,

*Effectivement, il s'agit des chapitres 2.2 et 2.3 et non 3.2 et 3.3 du CCTP.*

*Le cadre de la note méthodologique a été modifié en ce sens.*

*Nous vous remercions de bien vouloir télécharger le nouveau document.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.*

*Bien cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*

[ 20/03/2025 à 14:02:33 ] Bonjour,

Dans les DQE des lots 4 et 5 vous ne segmentez pas les prestations plomb, ni les prestations avant travaux par surface. En l'état il est impossible de quantifier correctement les articles 14, 30, 31 et 32. Afin de vous présenter un chiffrage le plus juste possible pouvez-vous modifier le DQE en ce sens ainsi qu'il est d'usage, par surface d'intervention, comme vous l'avez fait aux article 24 à 27 ?

Je vous remercie

---

[ 11/04/2025 14:39:55 ] Madame, Monsieur,

*L'échantillon représentatif (ER) ne sera pas modifié, la décomposition de la catégorie est suffisante pour que vous puissiez chiffrer votre ER.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté la consultation.*

*Bien cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*

[ 14/03/2025 à 09:53:35 ] pour les lots 4 et 5: pouvez vous nous confirmer que pour la mission plomb avant travaux, il s'agit bien de prendre en compte la norme NFX46035 de juin 2021? Rien n'est stipulé dans le CCTP

## Questions / Réponses

[ 18/03/2025 10:13:45 ] Bonjour,

Je vous confirme que le diagnostic plomb avant travaux doit bien respecter la norme NF X 46 035 de juin 2021. Les deux CCTP en PJ ont été mis à jour.

Une ligne a été rajoutée dans les BPU et les ER.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

[ 14/03/2025 à 09:52:37 ] pour les lots 4 et 5: il est noté dans le CCTP au 3.2.2 "Norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb." Hors il n'y a pas de ligne tarifaire dans le BPU ou le document ER AC en ce qui concerne l'analyse d'écaillage de peinture. Pouvez vous nous confirmer votre demande sur le sujet.

[ 18/03/2025 10:13:55 ] Bonjour,

Je vous confirme que le diagnostic plomb avant travaux doit bien respecter la norme NF X 46 035 de juin 2021. Les deux CCTP en PJ ont été mis à jour.

Une ligne a été rajoutée dans les BPU et les ER.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

[ 13/03/2025 à 14:47:29 ] Bonjour,

Concernant le lot 14, pourriez-vous nous apporter des précisions sur :

- la différence entre les postes du BPU-ER et les postes de la simulation,
- ER n'est pas complété, 2 postes sur 6,
- Dans la simulation de prix, la description du collège Euron comporte 2 bâtiments (enseignement de 1300 m<sup>2</sup> et logements de 650 m<sup>2</sup>) et une cour de 3000 m<sup>2</sup> mais, l'évaluation est demandée sur un bâtiment C du collège, sur lequel on ignore la description.

En vous remerciant par avance,

Cordialement,

## Questions / Réponses

[ 18/03/2025 16:11:58 ] Bonjour,

La partie BPU permettra de passer des commandes selon les prix indiqués par le/les candidats retenus.  
La partie ER permet d'évaluer certains prix de la partie unitaire (commandes selon BPU) des candidats.  
La partie simulation de prix permet d'évaluer le prix du candidat pour les marchés correspondants à une opération globale (marchés subséquents).

L'échantillon représentatif s'appuie sur 2 des 6 postes de la partie unitaire.

Le bâtiment C correspond au bâtiment d'enseignement de 1300m<sup>2</sup>.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

[ 13/03/2025 à 11:39:43 ] Bonjour,

Lot 12 programmiste : Nous prévoyons de présenter une candidature avec un sous-traitant bureau d'études acoustiques et un sous-traitant bureau d'études cuisines collectives.

Ces sous-traitants pourront-ils ensuite candidater aux consultations de maîtrise d'œuvre ?

[ 18/03/2025 16:10:46 ] Bonjour,

Non, un sous-traitant participant à l'élaboration du programme ne pourront pas par la suite faire partie d'une équipe de MOE portant sur la même opération.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

[ 12/03/2025 à 13:38:04 ] Bonjour,

La simulation de prix comporte des intitulés de postes différents des intitulés de postes du BPU et de l'ER.

Comment remplir la simulation de prix ?

Les quantités de l'ER ne sont renseignés que pour 2 postes 6, quelles sont les quantités à prendre en compte ?

## Questions / Réponses

[ 18/03/2025 16:09:01 ] Bonjour,

La simulation de prix permet d'évaluer une commande pour un diagnostic global, sur un bâtiment prochainement restructuré. Les quantités prévisionnelles vont être ajoutées. Les prix unitaires seront à compléter

L'échantillon représentatif s'appuie sur 2 des postes de la partie unitaire. Il s'agit d'un échantillon représentatif pour évaluer le prix du candidat.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

[ 11/03/2025 à 13:45:03 ] pour le lot 15: pourriez vous nous svp confirmer que dans le cadre de memoire, un mode opératoire est suffisant en partie 2.5. En effet comme expliqué dans le CCTP au 6.4 page 20 un mode opératoire ou un plan de prevention peu t etre fourni.

[ 13/03/2025 15:22:36 ] Madame, Monsieur,

Oui le prestataire peut remettre avec son offre un mode opératoire comme stipulé au 6.4 du CCTP. Ce mode opératoire sera pris comme base pour la rédaction du plan de prévention générique qui sera établi avant démarrage de la mission pour être fourni aux établissements et validé avant chaque visite.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.

Bien cordialement,

Le département de Meurhe-et-Moselle

[ 11/03/2025 à 13:44:32 ] pourriez vous nous svp confirmer que dans le cadre de memoire, un mode opératoire est suffisant en partie 2.5. En effet comme expliqué dans le CCTP au 6.4 page 20 un mode opératoire ou un plan de prevention peut etre fourni.

[ 18/03/2025 16:25:14 ] Madame, Monsieur,

Oui le prestataire peut remettre avec son offre un mode opératoire comme stipulé au 6.4 du CCTP. Ce mode opératoire sera pris comme base pour la rédaction du plan de prévention générique qui sera établi avant démarrage de la mission pour être fourni aux établissements et validé avant chaque visite.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.

Bien cordialement,

Le département de Meurhe-et-Moselle

## Questions / Réponses

[ 28/02/2025 à 11:45:52 ] pour les lots 4 et 5: il est noté dans le CCTP au 3.2.2 "Norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb." Hors il n'y a pas de ligne tarifaire dans le BPU ou le document ER AC en ce qui concerne l'analyse d'écaillage de peinture. Pouvez vous nous confirmer votre demande sur le sujet.

---

[ 17/03/2025 16:24:27 ] Bonjour,

*Je vous confirme que le diagnostic plomb avant travaux doit bien respecter la norme NF X 46 035 de juin 2021. Les deux CCTP en PJ ont été mis à jour.*

*Cordialement,*

*Le service de la Commande Publique*

[ 28/02/2025 à 11:41:09 ] pour les lots 4 et 5: pouvez vous nous confirmer que pour la mission plomb avant travaux, il s'agit bien de prendre en compte la norme NFX46035 de juin 2021? Rien n'est stipulé dans le CCTP

---

[ 17/03/2025 16:26:38 ] Bonjour,

*Je vous confirme que le diagnostic plomb avant travaux doit bien respecter la norme NF X 46 035 de juin 2021. Les deux CCTP en PJ ont été mis à jour.*

*Une ligne a été rajoutée dans les BPU et les ER.*

*Cordialement,*

*Le service de la Commande Publique*

[ 27/02/2025 à 16:38:15 ] Bonjour,

Pourriez-vous nous préciser la méthode de calcul pour le Lot 12 du dossier CD54 ?

Selon le cadre du mémoire, il y a 40 points répartis entre les perceptions des missions, les moyens techniques, l'organisation et trois exemples. Il est également indiqué que la valeur technique représente 90 % et le prix 10 %. Devons-nous comprendre que les 40 points du mémoire représentent 90 % de la note technique ?

Merci de bien vouloir nous apporter des éclaircissements à ce sujet.

*Cordialement,*

## Questions / Réponses

[ 05/03/2025 15:46:15 ] Madame, Monsieur,

Les 40 points du mémoire (valeur technique) représentent bien 90 % de la note globale.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.

Bien cordialement,

Le département de Meurthe-et-Moselle

[ 12/02/2025 à 10:35:11 ] Pouvez-vous nous préciser la facturation réelle du marché précédent pour les lots 4-5 et 15? Les lots cumulés arrivent au million d'€, ce qui constitue 1 engagement de mise à disposition de personnel avec embauche, voir licenciement si trop peu de commande au final. Merci pour votre retour

[ 13/02/2025 15:56:11 ] Madame, Monsieur,

Les seuils maximum prévus pour chacun des lots visés, s'entendent pour la durée totale des 4 années de l'accord cadre.

Les interventions prévues concerneront l'ensemble des sites départementaux (collèges, bâtiments départementaux, autres sites...).

En fonction du rythme d'avancement des opérations immobilières, ou des projets, les commandes interviendront suivant une fréquence assez régulière, avec de possibles périodes de sollicitations plus importantes, notamment dans le cadre d'études liées à la préparation de futurs chantiers.

Un volume régulier de commandes de prestations sera effectué chaque année, au regard des programmes d'entretien maintenance des différents sites départementaux.

Il n'est pas possible d'établir pour la période à venir de 4 années un volume précis de facturation.

Cependant une évaluation correspondant à environ 50 % du seuil maximum peut être envisagée (sans que cette estimation puisse être considérée comme engagement contractuel).

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.

Bien cordialement,

Le Département de Meurthe-et-Moselle

[ 05/02/2025 à 10:07:23 ] Bonjour,

Pour les marchés subséquents (lots 6 et 7 notamment), et en l'absence de BPU fixant les prix plafonds que les prestataires ne pourront pas dépasser lors des remises en concurrence, et les prix d'une simulation n'étant pas contractuels, cela signifie t'il que les prestataires pourront proposer un chiffrage libre lors des remises en concurrence, et donc ne reflétant pas spécifiquement leur proposition dans les simulations ?

Je vous remercie,

## Questions / Réponses

[ 18/02/2025 14:06:58 ] Madame, Monsieur,

Pour les lots 06 et 07 faisant l'objet d'un accord-cadre à marchés subséquents, les titulaires de l'accord-cadre seront sélectionnés conformément aux critères d'attribution précisés à l'article 7.2 du règlement de la consultation, à savoir valeur technique à 90.0 % et prix des prestations à 10.0 %.

Quant aux marchés subséquents, ils seront attribués après remise en concurrence des titulaires du lots correspondant. Les titulaires s'engagent à remettre une offre régulière, acceptable et appropriée ainsi qu'à participer à chaque remise en concurrence pour la passation des marchés subséquents. Pour l'attribution des marchés subséquents, le choix de l'offre se fera sur le fondement des critères définis dans l'accord-cadre, à savoir :

Prix des prestations : Entre 30% et 70% : défini à chaque marché subséquent

Valeur technique : Entre 30% et 70% : défini à chaque marché subséquent

Valeur environnementale : Entre 0% et 20% : défini à chaque marché subséquent

Il n'y a donc pas de document à remplir dans le DCE fixant des prix plafonds au stade de la réponse à l'accord-cadre. Cependant, les simulations étant destinées à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur vous invite à chiffrer ces prestations le plus fidèlement possible en terme de coût en fonction de chaque prestation concernée.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.

Bien cordialement,

Le Département de Meurthe-et-Moselle

[ 31/01/2025 à 13:27:03 ] Bonjour,

Concernant le Lot 10, les unités des prix de "Détection" et d'"Inspection vidéo" sont en "Ensemble" pour les sites présentés en annexe.

Cependant, ceux ci peuvent complètement différer en fonction des éléments vu lors des visites.

Pouvez vous nous renseigner sur ce point svp ?

Merci par avance.

[ 05/02/2025 11:09:00 ] Madame, Monsieur,

Le BPU du lot 10 a été mis à jour pour prendre en compte ces éléments. Il est à télécharger et se substitue au précédent.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation,

Bien cordialement,

Le Département de Meurthe-et-Moselle

## Questions / Réponses

[ 30/01/2025 à 11:39:44 ] Bonjour,

Pour les lots 6 et 7 (marchés subséquents), le DCE ne fournit pas de BPU : où devons nous fixer nos prix plafonds (seule la simulation de prix est fournie, mais elle n'est pas contractuelle contrairement à un BPU) ?

Je vous remercie,

---

[ 05/02/2025 09:56:09 ] Madame, Monsieur,

*Comme mentionné dans les pièces du DCE, les lots 6 et 7 font l'objet d'un accord-cadre à marchés subséquents, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence des titulaires lors de la survenance du besoin, aussi, il n'y a pas de BPU mais une simulation de prix.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.*

*Cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*

[ 30/01/2025 à 11:12:19 ] Bonjour,

Le RC requiert (lots 4-5-6) la qualification OPQIBI 0901 Repérage et diagnostic amiante avant travaux.

Dans la mesure où l'acheteur doit accepter "tout moyen de preuve équivalent" (arrêté du 22 mars 2019 / arrêt du Conseil d'Etat « Ministre de la défense » du 11 avril 2012), dans le souci de préserver la concurrence, confirmez-vous que sont acceptés comme équivalents les certifications amiante avec mention, attestations de compétence SS4, et références amiante avant travaux ?

Je vous remercie,

---

[ 05/02/2025 09:40:36 ] Madame, Monsieur,

*Effectivement, nous acceptons comme équivalence les certifications amiante avec mention, couplées aux attestations SS4 et références similaires.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.*

*Bien cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*

[ 27/01/2025 à 17:58:19 ] Bonjour,

Pour le lot 9, les fichiers :

WORD ~\$CCTP\_Géomètre.doc.docx

EXCEL ~\$Tableau des surfaces.xlsx

sont corrompus, on ne peut les ouvrir.

Pouvez vous les retransmettre.

Vous remerciant par avance.

## Questions / Réponses

---

[ 29/01/2025 14:44:58 ] Madame, Monsieur,

*Je vous remercie pour cette information. Les fichiers corrompus n'ont pas à être remplis, ils viennent d'être supprimés du Dossier de consultation des entreprises. Vous pouvez retélécharger le dossier mis à jour dès maintenant.*

*Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation.*

*Bien cordialement,*

*Le département de Meurthe-et-Moselle*